The state of the s

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Co journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Pour Roubaix, 25 > francs par an.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE, BULLIER et Cio, 20, rue de la Banque. Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITTE BUL-LIER et Cio pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 3 Octobre 1865

BULLETIN

Le télégraphe nous a apporté le résumé d'un discours prononcé par Pie IX dans le dernier consistoire. Le Saint-Père s'est élevé contre les sectes politico-religieuses qui envahissent le monde chrétien et qui sont contraires aux principes de l'ordre moral et de l'Eglise catholique.

Il s'est occupé particulièrement de la franc-maçonnerie, et s'est attaché à démontrer que cette société n'a pas pour but la charité comme elle le dit, mais la ruine de l'Eglise et des gouvernements civils.

Le Pape a rappelé les serments et les mystères de la franc-maçonnerie et il l'a enfin condamnée solennellement en déclarant ses adeptes et ses protecteurs excommuniés et en engageant les fidèles à Pabandonner.

Le Pape n'a rien dit des affaires particulières d'aucun pays catholique ; il n'a rien dit non plus, contrairement à l'attente générale, des négociations commencées avec le gouvernement italien et qui out été interrompues.

Les évêques préconisés dans le consistoire du 25 seprembre sont au nombre de 26, parmi lesquels 8 in partious in fide-

La Correspondencia de Madrid dément le bruit qu'il ait été question, dans l'en-trevue de Biarritz, d'une alliance entre les puissances latines pour la protection

Le gouvernement français vient de recevoir communication du premier rapport de la commission mixte instituée à Berlin pour instruire l'affaire Ott.

Les informations contenues dans ce document ne sont encore ni complètes ni définitives; mais elles paraissent avoir été recueillies avec toute l'impartialité désirable, et être de nature à accréditer l'espoir que le procès du meurtrier de notre infortuné compatriole sera jugé conformément aux promesses du Gouvernement prussien.

L'Indépendance belge dit dans sa correspondance de Vienne, que l'Autriche a adressé, non pas des notes aux grandes puissances, mais une circulaire à ses agents diplomatiques, pour expliquer le dernier manifeste impérial.

Cette circulaire, en date du 20 septembre, constate que la volonté de l'Empereur est d'abréger, autant que possible, la durée de la suspension de la constitution de février, et que sa pensée unique a été de rendre hommage aux droits établis de la Hongrie, sans pour cela porter atteinte aux droits plus récemment acquis des autres provinces. Le but final de l'Empereur est d'arriver à l'établissement définitif des institutions constitutionnelles dans tout l'empire par l'accord de tous.

La Banque d'Angleterre vient d'élever son escompte de 4 1/2 à 5 º/o.

L'épizootie bovine vient de se déclarer en Irlande.

Nous lisons dans le Mémorial diplomati que :

«S'inspirant des intérêts permanents qui motivent sa présence dans la capitale du Saint-Siége depuis dix-sept ans, le Cabinet des Tuileries a penséquellévaeuation de Rome, par rappels successifs et partiels du corps expéditionnaire, sauvegarderait mieux les couvenances et la sécurité du Souverain-Pontife qu'un départ simultané de l'effectif entier de nos troupes d'occupation. Il semblait même d'autant plus autorisé dans cette appréciation, que la Cour poutificale, ayant pris des mesures actives afin de mettre au complet les cadres de son armée, se ménageait par la tontes les facilités désirables pour couvrir avec ses propres soldats les points de son avec ses propres soldats les points de son territoire destinés à être évacués prochai-

nement.

Enfin, nous croyons savoir que le Gouvernement pontifical. appelé à se prononcer sur le mode le plus convenable, à son point de vue personnel, de mettre à
exécution l'article du traité franco-italien
relatif à cet objet, a manifesté officiellement ses préférences pour une évacuation
craduelle, qui a en effet l'avantage de graduelle, qui a, en effet, l'avantage de ménager une transition nécessaire entre la stuation actuelle et celle qui est réglée par la convention dd 15 septembre.

s En conséquence, des ordres viennent d'être donnés pour qu'une première partie du corps expédionaire de Rome soit rapatriée dans un délai que pousne saurions fixer dès à présent, mais qui ne sera pas vraisemblablement très éloigné. Un des premiers soins dont le général de Montebello aura à s'occuper à son retour à Rome, sera de prendre les mesures nécessaires pour opérer ce rapatriement.

LA TAXE DU PAIN.

Il en sera de la liberté absolue en fait de commerce, ainsi qu'il en est de la liberté en matière politique. On quittera ce qui est attrayant, mais dangéreux, pour ce qui est restrictif, mais raisonnable.

L'expérience s'achève en ce qui concerne la subsistance publique. Ayant dépassé le but, on est force de revenir sur ses pas. La taxe du pain, supprimée, n'a fait le pain ni de préférable qualité, ni à mellleur compte. Les boulangers, comme c'était leur droit, ont fait à leur guise les mercuriales. Pas de concurreuce, sauf en quelques localités où ençore le privilège mercuriales. Pas de concurreuce, sauf en quelques localités où encore le privilège n'a pas tardé à renaître. Cependant, les années que nous venons de traverser ont été exceptionnellement favorables : abondance de grains, exportation restreinte; par conséquent inclination à la modération des taxes. En bien i nul avantage pour le cousommateur. Le pain vaut le prix des années de récolte moyenne ou même insuffisante. Que sersit-es donc si neus nous étions trouvés dans ces périodes malheureuses?...

Les populations, dégrisées des chimères socialistes, ont été les premières à deman-der le retour au système de la taxe men-suelle ou hebdomadaire. Quel était, quel suelle ou hebdomadaire. Quel était, quel est le devoir des magistrats municipaux? De réglementer le commerce de la boulangerie. Non point indéfiniment, mais temporairement. L'heure de la liberté viendra; nous la saluerons les premiers, pourvu qu'elle ne nuise à aucun droit légitime, à aucun intérêt respectable.

Le maire d'Ayranches vient de prendre un arrêté aux termes duquel la taxe du pain est rétablie dans cette ville à partir du 23 septembre. Voici le texte de la résolution muncipale:

« Considérant, dit l'arrêté municipal, que deux années se sont écoulées depuis la suppression de la taxe officielle; que par suite l'expérience a été assez longue

par suite l'expérience a été assez longue pour que l'on puisse connaître aujourd'hui quels ont pu être les avantages ou les in-convénients de cette suppression; » Considérant qu'il est certain que dans la ville d'Avranches le prix du pain s'est maintenu constamment au-dessus du taux auquel il aurait pu être vendu sous le re-gime de la règlementation; qu'en présence d'un semblable résultat on ne peut mécor-naître le grave préjudice qui doit résulter, pour la masse de la population, de cette liberté absolue laissée au commerce de la boulangerie. lorsque surtout il n'est nas

Inderte absolue laissée au commerce de la boulangerie, lorsque surtout il n'est pas dans les habitudes du pays qu'aucun marchand forain vienne faire concurrence à la boulangerie locale;

> Considérant que, s'il était du devoir de l'administration municipale de se prête autant qu'il dépendait d'elle à l'expérience que le gouvernement avait en vue en promulgant le décret du 22 juin 1863, c'est un devoir plus impérieux encore pour ellé un devoir plus impérieux encore pour ellé d'user du pouvoir que cette loi laisse aux maires pour la fixation du prix du pain, lorsqu'il est démontré que la suppression ne pourrait être maintenue qu'à l'avantage d'un petit nombre et au très grand désavantage de la classe la plus nombreuse.

desavantage de la classe la plus nom-breuse,

Avons arrété et arrêtons ce qui suit:

Art. 1er. Notre arrêté du 30 septembre
1863, qui supprimait provisoirement la taxe officielle du pain, est rapporté.

Art. 2. La 'taxe du pain est rétablie dans la ville d'Avranches à partir du lundi
25 sentembre.

dans la ville d'Avranches à partir du lundi
25 septembre. »

Voilà donc, pour la protection des consommateurs, la boulangerie soumise de
nouveau à la règlementation municipale.
Au risque de surprendre ou de mécontenter les partisans de la liberté absolue du
commerce des denrées, nous prédisons des
dispositions analogues pour la boucherie.
Si le pain ne se vend pas meilleur marché,
la viande coûte plus cher. Nous pourrions
citer telle ville où elle a augmenté, depuis
un an, de 40 centimes par kilog. Les rapports officiels sont là pour prouver que l'élevage est plus actif, et que l'importation
va se développant dans un chiffre considérable. L'inconvénient est donc ailleurs :
il est dans le monopole des bouchers. Ce
monopole a besoin d'être rectifié; on le
rectifiera.

A. BAYVET.

A. BAYVET.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes : Londres, 2 octobre.

La Banque d'Angleterre vient d'élever son escompte de 4 1/2 à 5 0/0.

Dublin, 1er octobre.

Le principal témoin entendu hier est un ancien soldat nommé Petit, qui avait été payé par les Fénians pour leur enseigner les manœuvres militaires et qui avait assisté à leurs réunions. Petit dénonça le complot au ministère de la guerre.
L'interrogatoire continuera demain lundi dans l'après-midi.
L'épizootie s'est manifesté en Irlande.

Suez, 30 septembre, 8 h. 50 m. soir.

Le Donnai, des Messageries Impériales, est arrivé à 4 heures 55 minutes du soir avec les malles de l'Inde et de la Chine. 72 passagers et 2,525 colis.
L'Alphée était le 26 août à Hong-Kong, le Cambodge le 12 septembre à Pointe-de-Galles, et le Mozambique le 22 septembre à Aden.

Francfort, 1er octobre.

L'Assemblée des députés allemands a adopté, à la presque unanimité, toutes les propositions du comité des trente-six avec un article additionnel, proposé par les députés de Bade, portent que l'Assemblée considère aussi, dans cette circonstance, comme un asint devoir d'exprimer de nouveau les désirs légitimes de la nation allemande au sujet d'un Parlement.

Francfort, 1er octobre.

Francfort, 1er octobre.

La réunion des dépatés allemands a eu lieu aujourd'hait. Les résolutions suivantes, proposées par le comité des trente-six, ont et adoptées per l'assemblée:

1º Le droit d'initiative des populations du Sleswig-Holstein exclut toute oppression et toute décision sur leur sort en dehors du libre assentiment de la représentation du pays. La convention de Gastein lèse l'ordre du droit, la sécurité du droit, et menace de fournir à l'étranger un prétexte d'immixtion dans les affaires allemandes. Cette convention est rejetée par la nation comme une violation du droit; elle ne lie en rien les duchés dont le droit d'initiative n'a pour limite que les plus hauts intérêts de l'Allemagne. Or, l'attitude gardée jusqu'ici par les Sleswigo-Holsteinois est une preuve irréfutable de leur volonté de faire les sacrifices nécessaires.

2º En présence des actes austro-prus-siens, c'est un saint devoir pour les représeitations du peuple allemand, et spécia-lement pour la Chambre des députés prus-siens, d'intervenir résolument et sans délai en faveur des droits violés des duches, de la convocation de leurs représentants et de

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 4 OCTOBRE 1865

- Nº 45 -LE ROMAN

HÉRITIER

DEUXIÈME PARTIE.

CHAPITRE XVIII.

LES PROPHÉTIES DE MARIE. (Suite.)

A son arrivée à Longwy, Mme de Saul-nes se rendit immédiatement chez le no-taire de M. Mazerolle, et là elle apprit que hate étaient pariis des la semaine précé-dente pour Bordeaux, où ils allaient s'em-barquer sur le Montcalm. Malgré sa fermeté de caractère, elle ne

t recevoir cette nouvelle sans un péni-e saisissement.

De Longwy à Bordeaux, quelle énorme distance ! Tout le vaste royaume de France à traverser du nord-est au sud-ouest, et non pas en droite ligne, mais par de longs datours, et par des voitures qui ne corres-pondatent point directement l'une avec l'autre, et qui mentaient impu mment à leur titre de vélocifères, d'accélérées d'hi-

leur titre de vélocifères, d'accélérées d'hirondelles.

Si Mme de Saulnes avait pu acheter une
calèche et prendre des chevaux de poste,
elle aurait fait ce trajet plus vite et plus
commodément. Mais ses moyens ne lui
permettaient pas de s'accorder un tel luxe.
Elle était forcée d'employer les moyens de
locomotion les plus lents et les plus tristes.
En étudiant son itinéraire par Metz, par
Nancy, par Lyon, elle calculait en outre
avec effroi qu'il ne lui fallait pas moins
d'une semaine pour atteindre son but; et
si alors le Montcalm n'était plus là, quel
malheur!

« C'est ma faute, se disait-elle. Si je

malheur t

« C'est ma faute, se disait-elle. Si je
n'avais pas fait peser sur deux innocents
enfants la défiance et le ressentiment que
j'éprouvais envers leur père, si je n'avais
pas effrayé Robert par mes rigueurs, il
m'aurait confié son amour pour Clotilde;
nous nous serions franchement expliqués,
et tout serait fini. J'ai été trop obstinée
dans ma rancune et trop orgueilleuse. Je
dois en être punie. Mais ma pauvre fille
ne devrait pas souffrir de ce châtiment. »

A tout hasard, pourtant, il fallait qu'elle
entreprit un nouveau voyage imprévu. Elle
n'avait pas un moment à perdre; elle ne
pouvait pas même aller revoir, quoiqu'elle
en fût si près, sa vallée d'Herserange. Elle
écrivit à Henri et à Clotilde pour les rassurer, et partit; et s'en alla de ville en
ville, de diligence en diligence, quelle que
fût la place qu'on lui assignât, ne s'inquictant que des retards qu'elle ne pouvait
éviter, ne songeant qu'à la douloureuse quictant que des retards qu'elle ne pouvait éviter, ne songeant qu'à la douloureuse attente et aux souffrances de cœur de sa fille, n'aspirant qu'à arriver le plus vite possible sur les rives de la Gironde. Enfin, la voilà à Bordeaux. Dieu soit

oué! Elle lève les yeux au ciel, elle le

remercie. Le Montcalm est encore dans le port. Il est là, le beau bâtiment de Québec, fraichement repeint, radoubé et paré pour sa nouvelle campagne, et portant fièrement à sa proue l'image du vaillant gentilhomme qui, jusqu'à sa dernière heure, glorifia le nom de la France par l'éclat de ses qualités chevaleresques, et mourut en défendant le drapeau de la France dans la dernière lutte de nos soldats canadiens contre les Anglais.

Mme de Saulnes se jette dans une embarcation, se fait conduire a bord du na-

barcation, se fait conduire a bord du navire qui l'a tant inquiétée, qu'elle con-temple à présent avec joie, et demande au premier matelot qu'elle rencontre si M. Mazerolle est là.

«Non, pas encore, répond poliment le capitaine, qui étant à quelques pas de distance, avait entendu cette question. Mais il ne peut tarder à venir, car il sait que nous sommes prêts à appareiller.

Et... tenez,... regardez de ce côté... voilà
justement une chaloupe qui nous l'amène
avec sa sœur. »

La baronne tourna ses regards dans la
lieution qui lui chi indición de l'amenta

La baronne tourna ses regards dans la direction qui lui était indiquée, et ne vit qu'un point confus et comme une ligne oscillante là où l'œil exercé du capitaine apercevait ses deux passagers.
Bientôt, pourtant, elle les reconnut. Debout sur le pont, près du bastingage, elle les observait avec une vive émotion. Ils étaient assis en face d'elle, sur le même banc. Robert paraissait plongé dans de profondes réflexions; Marie tournait la étée de côté et d'autre avec une naïve cu-

tête de côté et d'autre avec une naïve curiosité. Tout à coup elle se penche vers son frère, et lui dit: « Tais-je assez dé-claré que tu devais croire à mes prophé-ties ?

- Sans doute.

- Y crois-tu ?

— Y crois-tu?

— Jusqu'à présent, rien encore ne me démontre....

— Regarde le Montcalm. »
Robert leva les yeux et vit la baronne.

« Est-ce possible?... s'écria-t-il. Oui, elle-méme.... Oh Dieu! pourquoi, comment est-elle là?

— Probablement, répliqua en souriant lé jeune fille paur pous accompagnes ou

lá jeune fille, pour nous accompagner au — Ne te moque pas de moi! Il me sem-ble que mon cœur saute dans ma poi-

trine. »
Puis, soudain, s'élançant à la barre et la saisissant d'une main convulsive :
« Nage! » dit-il au batelier, dont il envahissait la place.

Le pilote obéit à cet ordre, qui lui révélait l'officier habitué au commandement, et prit un aviron.
« Nagez ferme! » répéta Robert d'une voix vibrante.

voix vibrante,
Trois rames s'abattirent à la fois dans l'eau et imprimèrent à la barque une vigoureuse impulsion.

© Dix francs de gratification pour arriver

plus vite! » ajouta le jeune marin. La chaloupe vola comme un flèche. « Encore un coup. Bien! Accoste

tribord. La chaloupe touchait au bâtiment. « Deux hommes à l'échelle. »

Après ces instructions ponctuellement exécutées, il se leva, prit sa sœur par le bras, pour l'aider à gravir les mobiles marches suspendues au flanc du navire, puis les escalada rapidement après elle.

La baronne venait de serrer sur son sein la timide Marie, et tendait la main à Robert.

« Je vous arrête, perfide déserteur que

vous êtes, lui dit-elle en essayant de rire, tandis que de grosses larmes ruisselaient le long de ses joues, larmes de joie, source bénie des âmes tendres longtemps comprimées. Venez, ajouta-t-elle, Clouide vous attend, et nous devons le plus tôt possible la rejoindre. — Oh! merci! merci! s'écria Robert en couvrant de baisers les deux mains qui lui étaient cordialement tendues. Vous savez tout ?

deux mains qui lui étaient cordialement tendues. Vous savez tout?

— Je sais ce que personne, excepté nous trois, ne doit savoir, et ce que je ne sais pas, je le devine. Je pense que votre pauvre père a cruellement souffert et vous a révèlé ses souffrances. Dieu lui a pardonné, puisqu'il l'a gratifié d'un fils tel que vous, et d'une fille telle que Marie. C'est à moi, maintenant, à vous demander pardon de mon animosité envers lui, de mes injustes sévérités envers vous. J'ai eu tort. Je me repens. Embrassez-mei. Vous n'avez plus de mère, je serai votre mère; vous n'avez plus de parents, Henri et sa femme seront vos parents! Que tout soit oublié, et que le ciel bénisse l'alliance de ceux que de malheureuses raisons semblaient devoir à jamais séparer. »

A ces mots, Henri et Marie se jetèrent dans les bras de Mme de Saulnes, et scellèrent dans l'effusion de leur âme le pacte de leur union.

de leur union.
Le capitaine du Montcalm, immobile,

debout sur le banc de quart, assistait en silence à cette scène. Il apprit avec peine que ses deux voyageurs lui étaient eule-vés. Dès le premier moment de leur apparition sur son navire, il les avait pris, disait-il, en affection, et il voulait absolu-ment leur rendre la somme qu'il avait reçue d'avance pour leur passage. « Non, non, dit Robert, gardez-la. Elle est très-légitimement acquise. Que si,